



À retourner à la Fondation Télécom
accompagné de votre don dans l'enveloppe jointe
avant le **31.12.2009**
(pour bénéficier d'un reçu fiscal pour l'IR 2009)

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Code Postal..... Pays.....
Tel.....
Email.....

OUI, je tiens à participer à l'avenir et au rayonnement international de mon école, Télécom Bretagne.

Je joins un don de :

- 50 € 100 € 250 € 500 € 1000 € Autre :€
→ Soit 36 € après déduction IR *Lire au dos* → Soit 125 € après déduction ISF *Lire au dos*

- Je souhaite que mon soutien soit affecté directement au projet de recherche prioritaire **Capil@**.
 Je préfère accompagner l'ensemble des actions de mon école, dont un programme de bourses internationales, pour rester à la pointe de l'enseignement et de la recherche.

Chaque don est important – Merci de votre soutien
pour suivre l'impact de votre don, vous recevrez le rapport annuel de la Fondation Télécom

Je règle par :

- Chèque bancaire :**
à l'ordre de la **Fondation de France - Fondation Télécom**

*Bulletin à retourner dans l'enveloppe ci-jointe
à l'adresse de la Fondation Télécom,
46 rue Barrault, 75634 Paris Cedex 13*
- Virement :**
Référence obligatoire à indiquer sur le virement :
Fondation Télécom - compte 500338
Code banque : 40031
Code guichet : 00001
Compte n° 0000100222L- clé RIB 76

Informations importantes à l'attention des donateurs : « Les données personnelles que vous nous confiez sont strictement confidentielles et ne sont en aucun cas vendues, commercialisées ou louées à des tiers. La Fondation de France vous informe que vous disposez, en application de l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, d'un droit général d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données personnelles vous concernant dont nous disposons ». Vous pouvez l'exercer à l'adresse suivante : Fondation de France 40 avenue Hoche - 75008 Paris.

Tenez compte de votre réduction d'impôts

66% ou 75%

de votre don déductible de votre Impôt sur le Revenu (IR)
dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

de votre don déductible de votre Impôt de Solidarité sur
la Fortune (ISF) dans la limite de 50 000€ de réduction.

Par exemple :

Par exemple :

Un don de :	50 €	100 €	250 €	500 €
Vous permet de déduire de votre IR :	33 €	66 €	165 €	330 €
Votre don vous revient donc réellement à :	17 €	34 €	85 €	170 €

Un don de :	500 €	1000 €	2000 €	5000 €
Vous permet de déduire de votre ISF :	375 €	750 €	1500 €	3750 €
Votre don vous revient donc réellement à :	125 €	250 €	500 €	1250 €

Dès la réception de votre don, la Fondation Télécom vous enverra un **reçu fiscal**.
Il vous suffira de le joindre à votre déclaration de revenus ou à votre déclaration d'ISF
pour bénéficier automatiquement de l'une de ces deux réductions fiscales. Merci !



Pour toute question, notamment sur les avantages fiscaux pour les dons en provenance de l'étranger,
merci de contacter Danièle Bauden, tél. : 01.45.81.81.74 ; email : danièle.bauden@fondation-telecom.org